



# Les emplois de la filière animation

L'activité ayant trait à l'animation au sein des collectivités territoriales s'exerce dans les domaines du périscolaire (temps libre), de l'animation de quartier, de la médiation sociale, de la politique de développement social urbain, du développement rural ou de la mise en place de mesures d'insertion.

Quels que soient le lieu et le domaine (chantiers d'été, soutien au projet de groupes, organisations festives, aide au devoirs) dans lesquels s'exercent les activités liées à l'animation, les emplois de ce secteur interviennent, en complémentarité selon leur niveau de qualification, sur la mise en oeuvre, la coordination et l'accompagnement de ces activités.

- Responsable du Bureau Information Jeunesse
- Animateur de la politique de la ville
- Responsable du service Jeunesse
- Accompagnateur d'actions « Jeunes »
- Accompagnateur de personnes dépendantes
- Animateur de centre de loisirs
- ...

## Activités ayant trait à l'animation

Activités	Niveau de responsabilité	Grade de recrutement	Niveau scolaire requis *	Mode de recrutement
Participation à la mise en oeuvre des activités dans tous les domaines de l'animation.	Catégorie C	Adjoint d'animation	Aucun	Sans concours
Mise en oeuvre d'activités nécessitant une compétence reconnue, dans tous les domaines de l'animation.	Catégorie C	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien) ou équivalent	Concours organisé par les CDG
Mise en oeuvre et coordination des activités dans tous les domaines de l'animation. Encadrement des adjoints d'animation. Interventions dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain. Participation à la mise en place de mesures d'insertion, interventions au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.  En plus des activités ci-dessus : Conception et coordination des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs. Encadrement d'une équipe d'animation. Adjoint au responsable de service. Participation à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation. Animation de réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs, conduite des actions de formation.	Catégorie B	Animateur  Animateur Principal de 2 <sup>e</sup> classe	BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la Jeunesse) ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport dans les spécialités "loisirs tous publics, techniques de l'information et de la communication, pêche et loisirs et animation culturelle") ou qualification équivalente  DEJEPS (Diplôme d'État de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" ou DUT Carrières sociales option "animation sociale et socio-culturelle" ou DEUST "animation" ou qualification équivalente	Concours organisé par les CDG

\* Il existe des possibilités d'accès aux concours ouvertes aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle (3<sup>e</sup> concours ou Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (REP)). Voir site Internet [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) rubrique Concours / Examens